

# Abbeville – Vallée de Somme, vallée idéale

## Véloroute de la Vallée de la Somme

### Boulevard Voltaire entre le pont de la Gare et le pont Chinois

## Procédure d'abattage d'un alignement d'arbres

Rapport de présentation - compléments

### 1. Projet

La véloroute de la vallée de Somme traversant Abbeville a été aménagée en plusieurs phases depuis le lancement de ce projet. Le boulevard Voltaire étant le dernier morceau permettant aux usagers des modes doux de rejoindre la baie de Somme par l'intermédiaire de la véloroute.



Dans la continuité des aménagements réalisés en amont sur le boulevard de la Portelette. Il s'agit de créer une voie verte de 3 m de large le long du canal. De réduire la largeur de chaussée sur le boulevard Voltaire.

## 2. Description des arbres, de la formation arborée, du site & données de gestion

- Caractéristiques des arbres (essence, âge, taille etc.)

Le boulevard dispose aujourd'hui de 63 Méta séquoia plantés au début de l'année 2008 sur l'espace enherbé jouxtant le canal. Les fosses de plantation réalisées à cette époque sont de petits formats, mais aussi trop proches des réseaux enterrés et existants lors de leur création.

*Vue représentant la continuité d'alignement sur le boulevard le long du canal*



- Caractéristiques du sol et autres éléments importants pour les arbres (compactage du sol, hydrologie, état phytosanitaire, conséquences de gestion ou absence de gestion antérieure etc.)

Le sol support de l'alignement existant est constitué de terre végétale en surface de remblais crayeux. Un cheminement d'un mètre de large fortement dégradé longe l'alignement d'un côté et de l'autre la chaussée en enrobé sans bordure ni canalisation des eaux de chaussée.

- Aspect économique (coûts de la gestion / des plantations - compris coût des mesures de sécurité pour interventions sur la voirie, moyens disponibles)

L'abattage des arbres représente un coût de 45 000 € TTC et s'inscrit dans le projet global de réaménagement du boulevard et de la continuité d'aménagement de la vélo route de la Vallée de Somme.

La circulation se fera sur une voie et la gestion des piétons se fera uniquement sur la rive opposée du boulevard Voltaire.

### 3. Description de l'action envisagée

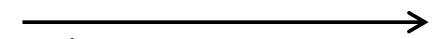
- Quoi, où, quand, comment ? (décrire concrètement l'action prévue)

Le projet prévoit l'abattage de l'intégralité des 63 Méta Séquoia.  
L'abattage des arbres sera réalisé à l'été 2024 en dehors des périodes de nidification.

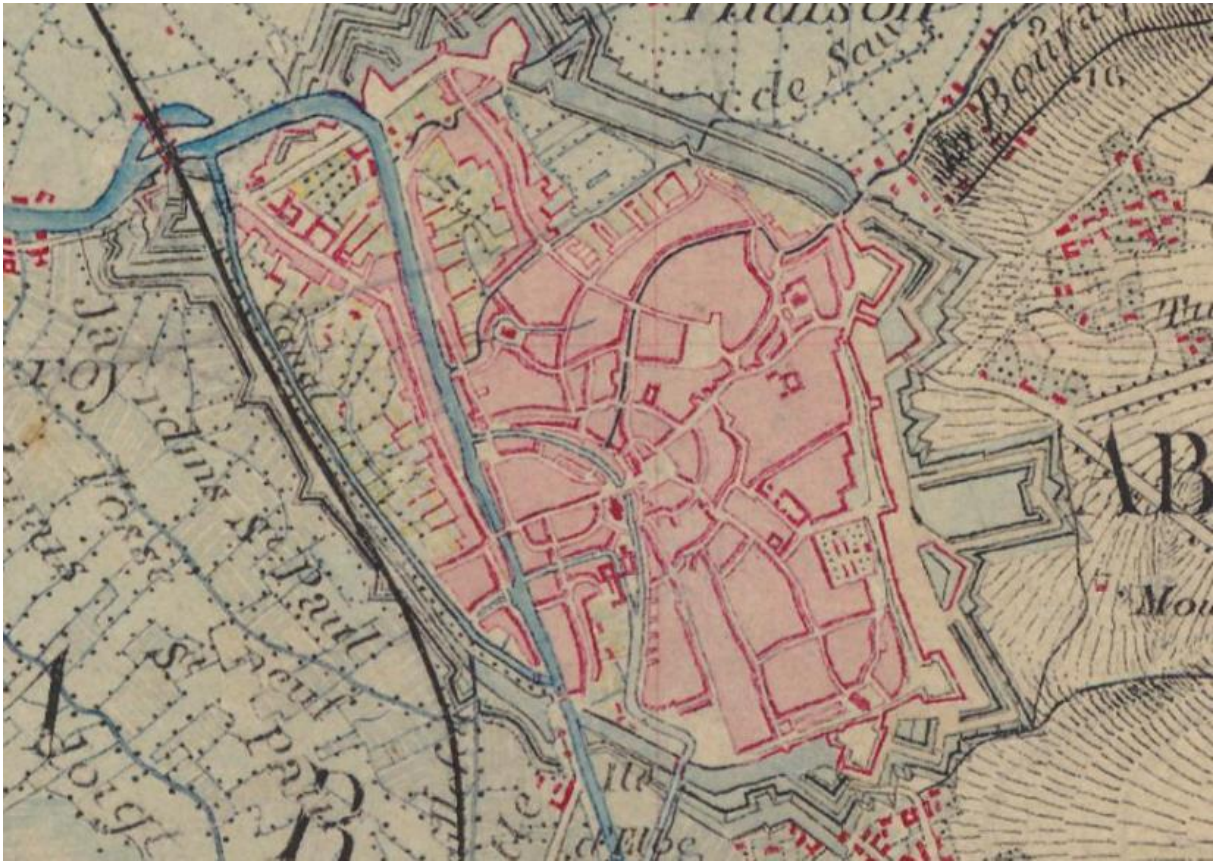
- Comment l'action contribue-t-elle à atteindre l'objectif fixé ?

L'aménagement futur du boulevard (programmé au deuxième semestre 2024) prévoit la replantation d'un alignement d'arbres sur l'intégralité du tronçon.

### 4. Analyse globale et évaluation

	A	B	C	D	Éléments justificatifs
					
	Tout à fait			Pas du tout	
Patrimoine culturel et paysager					
L'alignement a-t-il un lien avec un élément du patrimoine bâti (château, église, ...) ?				X	Aucun antécédent historique sur le tronçon
Le site a-t-il un intérêt paysager ? S'inscrit-il dans un ensemble plus large ?		X			Ce site s'inscrit dans la continuité des aménagements opérés le long du canal. La replantation de ce boulevard participera à la préservation de la continuité paysagère de ce secteur.
Le site comporte-t-il des éléments de différentes périodes, mettant en évidence son évolution dans le temps ? (cartes historiques, cartes postales,...)				X	L'extrait de la carte de l'Etat-major ci-dessous ne met aucun élément particulier en évidence.
L'alignement occupe-t-il un site emblématique ? Exemple ? Marqué par un événement, un personnage ou des groupes de personnes ayant joué un rôle important dans son évolution ?				X	-
Les arbres, par leur disposition, leur forme, leur essence, leur caractère, forment-ils un élément constitutif du site ?			X		Les arbres d'alignement apportent un plus visuel, mais l'essence choisie à l'époque n'est pas en lien avec l'histoire du canal ni très caractéristique des essences que l'on retrouve habituellement le long de la

					Somme.
Le site est-il protégé / identifié comme remarquable / situé en bordure d'un tel espace ? L'alignement est-il identifié dans le PLU comme élément paysager remarquable ?				X	Ce site n'est pas inscrit
<b>Biodiversité</b>					
L'alignement est-il concerné par la présence d'oiseaux, chauves-souris, coléoptères...				X	-L'étude de reconnaissance de la présence ou non des chiroptères n'a rien révélé
Des cavités sont-elles présentes dans les arbres composant l'alignement ?				X	-
Le site comporte-t-il un grand nombre d'arbres méritant particulièrement d'être protégés (par ex. vieux arbres, gros arbres, arbres à cavités) ?				X	-
Plusieurs espèces des listes rouges ont-elles été identifiées sur le site ?				X	-
<b>Si des enjeux potentiels en termes d'espèces protégées sont identifiés, préparer en parallèle un dossier au titre de réglementation « espèces protégées »</b>					
<b>Autres aménités</b>					
Le site est-il un lieu important pour la contemplation, le deuil, le ressourcement, le bien-être psychique et mental ?		X			-Nous souhaitons qu'il le devienne après réalisation des aménagements à venir
Le site est-il un lieu important pour les interactions sociales, la récréation, les activités physiques ?			X		
L'alignement d'arbres constitue-t-il un îlot de fraîcheur ?			X		Les essences actuelles ne permettent pas de créer des réels îlots de fraîcheur.
Le site est-il très fréquenté ou très visité ?		X			Boulevard très circulé, longeant le canal et se trouvant à proximité de la porte d'entrée du centre-ville et de la gare routière
D'autres aménités ont-elles été identifiées ? Si oui, lesquelles ?				X	-



Extrait carte de l'Etat-major (1820-1866) source Géoportail

## 5. Séquence éviter, réduire, compenser

Suite à l'adoption de la loi Biodiversité en 2016, les dispositions communes du Code de l'environnement (cf. Article L.110-1) renforcent le principe de la séquence ERC – Éviter les atteintes à la biodiversité et aux services qu'elle fournit, à défaut, les Réduire et enfin, en dernier lieu, compenser les atteintes qui ne pourraient être ni évitées ni réduites.

Le projet de la Véloroute s'inscrit dans le programme Vallée de Somme Vallée Idéale qui a pour ambition de redonner une attractivité à la vallée en faisant en sorte que les interventions faites dans le cadre de ce programme permettent aux samariens de s'approprier les lieux et que les espaces soient conviviaux confortables dans le respect des lieux traversés. Cela passe par une requalification des espaces et donc pour ce projet la nécessaire coupe des arbres pour regagner de l'espace afin d'assurer une continuité piétonne et cyclable le long de la Somme et de pouvoir replanter un alignement d'arbres avec des essences locales et de compléter les aménagements avec la mise en place de haies et une végétalisation des berges du canal.

- **Mesures d'évitement des impacts, réponses techniques apportées.**

Les terrassements menés pour la réalisation des nouvelles fosses de plantation seront adaptés et calibrés de manière à favoriser le développement des nouveaux sujets.

- **Mesures de réduction des impacts**

Les arbres seront abattus en dehors des périodes de nidification (aout 2024)

- **Mesures de compensation**

Le plan fourni en annexe de ce dossier permet d'apprécier le projet de reconstitution de l'alignement de ce boulevard.

Vous trouverez ci-dessous un descriptif du projet de plantation prévu :

- nombre d'arbres plantés :

58 arbres seront plantés au total sur cet axe et seront complétés avec la plantation de haies.

- Choix des essences : Le choix des arbres privilégie des essences adaptées aux sol et ayant une bonne aptitude en milieu humide : Erable sycomore, noisetier de Byzance, Merisier, Alisier blanc, tilleul, Charme

- force des arbres :

Pour les arbres tige, les arbres auront une force de 18/20

- volume des fosses de plantation

Les fosses de plantation auront un volume de 7.2 m<sup>3</sup> (terre végétale) sur l'alignement en bord direct de chaussée et bord de voie verte

- calendrier de plantation

La plantation des arbres est programmée en période hivernale : fin d'année 2024 début d'année 2025. (Hors aléas de chantier)

- modes d'arrosage les premières années

Formation de cuvette en pied d'arbre avec un arrosage à raison de 150 litres d'eau par arbre, par passage : Ce volume ainsi que la fréquence de passage seront adaptés en fonction de l'interprétation des résultats des sondes tensiométriques installées lors de la plantation.

- garantie de reprise

Une garantie de reprise de deux ans sera mise en place.

- origine des plants

Les plants seront issus de pépinières européennes ayant une pratique culturale vertueuse en faveur de l'environnement.

- traitement de surface : nature et épaisseur des revêtements, protection contre les dégradations, le piétinement, le tassement, les blessures

Les pieds d'arbre seront végétalisés (engazonné sur le linéaire et plantés de vivaces et graminées sur les zones au droit des carrefours et intersections)

- présence ou non des réseaux (conservés en l'état ou déplacés)

Des réseaux souterrains sont présents dans l'emprise du projet. Une détection préalable a déjà été réalisée afin de limiter le risque de dégradation et de permettre la croissance correcte des nouveaux arbres.

- gestion future, mode de conduite

Le mode de conduite des arbres d'alignement se fera en port libre avec remontage de couronne selon les besoins en tenant compte de la typologie initiale de l'arbre